

Comment ça fonctionne ?



**Combien de temps dure le module ?**

Le temps nécessaire à l'émergence de ton projet, son expérimentation et la vérification de sa faisabilité.

Ceci dit, tous les mois, le travail accompli et encore à réaliser fait l'objet d'une évaluation.

**Suis-je payé durant les stages découverte ?**

Non. Ces stages, parce qu'ils ne visent pas la production mais la découverte et l'observation ne donnent pas droit à une rémunération. C'est la raison pour laquelle ils sont limités dans le temps à quelques jours.

**Suis-je en règle d'obligation scolaire en suivant ce module?**

Tout à fait. La préformation en M.F.I. est couverte par le décret instituant l'enseignement secondaire en alternance.

Cette préformation reçoit le soutien du  
Fonds Social Européen



Cette préformation est dispensée à

Rue des Fossés 22

6760 VIRTON

☎ 063 60 83 10

☎ 063 60 83 15

✉ cefa.sudlux@skynet.be

Rue de l'Institut

6780 DIFFERT-MESSANCY

☎ 063 23 44 51

✉ cefa.sudluxdiffert@skynet.be



Enseignement secondaire  
en alternance

MODULE DE  
FORMATION  
INDIVIDUALISE



☎ 063 23 44 51

# MODULE DE FORMATION INDIVIDUALISE



## Le projet

« La formation en alternance peut être précédée d'un module de formation individualisé qui comprend notamment

- ☞ l'élaboration du projet de vie,
- ☞ l'orientation vers un métier,
- ☞ l'éducation aux règles de vie en commun dans le centre et dans la société,
- ☞ la mise à niveau des connaissances élémentaires de base,
- ☞ l'acquisition de compétences minimales nécessaires pour accéder à la formation par le travail en entreprise.. »

Décret du 03/07/1991 article 2bis§4

## La préformation

Prendre le temps de connaître ce que j'aime et donc de savoir qui je suis,

Prendre le temps de vérifier mes capacités à savoir, à savoir faire et à savoir être,

Prendre le temps de rechercher l'opérateur et/ou l'entreprise pour réaliser mon projet.

## Une préformation organisée en modules...

Pour pratiquer l'alternance,

Que dois-je SAVOIR?

Séances d'information portant sur les modalités pratiques de l'alternance, sur le statut du jeune en stage découverte, en convention d'insertion socioprofessionnelle, en contrat de travail; les droits et devoirs des travailleurs, ...

Que dois-je savoir ETRE

Activités de socialisation visant à acquérir un savoir-vivre de base et développer le minimum attendu en entreprise: être respectueux, poli, présentable, respectueux de la hiérarchie, se plier aux exigences de la profession, motivé, évoluer dans une fonction, être autant soucieux de ses devoirs que de ses droits, ouverture d'esprit, envie d'apprendre, être capable de juger les priorités, de communiquer efficacement.

Que dois-je savoir FAIRE?

Rédiger un curriculum vitae, une lettre de motivation, se préparer à l'entretien d'embauche, analyser les différentes possibilités de moyens de transport, dresser une liste d'employeurs potentiels, organiser et réaliser ses démarches de terrain, effectuer un stage découverte,...

## Du bilan personnel... au projet professionnel

Ton parcours en M.F.I. se termine lorsque

- ☞ Tu as élaboré ton projet,
- ☞ Tu l'as confronté à la réalité, expérimenté,
- ☞ Tu en as vérifié la faisabilité.

Tu entres alors véritablement en formation en alternance

Ou

tu te réorientes vers l'enseignement qui te convient.